

PIECES JUSTIFICATIVES (DOCUMENTS ORIGINAUX) A PRESENTER POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- Avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N (sur les revenus de l'année N-1)
- 3 derniers bulletins de salaire de tous les membres de la famille ayant une activité rémunérée (père, mère, enfant...) + le bulletin de salaire du mois de décembre
- Attestation de paiement du « POLE EMPLOI » si vous êtes sans emploi
- Attestation de paiement des allocations familiales **datée de moins de 3 mois** contenant l'ensemble des prestations CAF (RSA, soutien familial, APL, complément familial etc.)
- Dernière quittance de loyer pour les locataires ou l'échéancier pour les propriétaires.
- Pour les nouvelles familles ou si des changements sont intervenus dans la famille depuis la dernière déclaration de ressources : le livret de famille ou les extraits d'acte de naissance de tous les membres de la famille.
- Tout autre document justifiant de votre situation financière : pensions de retraite (si pas dans l'avis d'imposition), indemnités journalières de la sécurité sociale en cas d'arrêt de travail, pensions d'invalidité etc.

Le saviez-vous ? Vous pouvez également faire votre déclaration de ressources ou faire une simulation de quotient sur mon.alfortville.fr rubrique « mes démarches ».

Vous avez une question ? Les conseillers du Pôle Relation Usagers répondent à toutes vos questions sur mon.alfortville.fr rubrique « nous contacter » ou au 01.58.73.27.27